

Jean Pierre Marjolet
Commissaire enquêteur
23 Rue François Millet
77300 FONTAINEBLEAU
Tph : 01 64 22 40 45
: 06 12 30 82 97

Fontainebleau le 3 novembre 2020

PROCES VERBAL DE SYNTHESE Résultat de l'enquête publique

Objet : Enquête publique ayant pour objet la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs (éoliennes) et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Beaumont en Gâtinais.

J'ai été désigné comme commissaire enquêteur public par décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun : n°E20000034/77, du 16/07/77 en vue de procéder à une enquête publique Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale relevant de l'article L181-1-2° du code de l'environnement (ICPE) sollicitée par la société du Parc éolien du Bois de L'Avenir pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien situé sur le territoire de la commune de Beaumont du Gâtinais(77).

L'ouverture de cette enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral N° 2020/-02/DCSE/BPE/M du 20/07/2020 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

L'enquête s'est effectivement déroulée du 08/09/2020 au 23/10/2020.

L'enquête publique était initialement prévue du 08/09/2020 au 09/10/2020, Il s'est ajoutée une prolongation de 14 jours, jusqu'au 23/10/2020, décision que j'ai prise, suite à la constatation de l'absence d'un document l'Annexe (9/2) dans le dossier dématérialisé d'enquête publique, due à une négligence de la société en charge de la mise en place de ce dossier dématérialisé.

En revanche le dossier papier présent pendant toute la durée de l'enquête publique en Mairie de Beaumont du Gâtinais était lui complet.

Je soussigné Jean Pierre MARJOLET : commissaire enquêteur public désigné en cette qualité par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun me suis adressé à Monsieur Benoit Vincent en charge du dossier du parc éolien « du Bois de l'Avenir » s'est déroulée du 08/09/2020 au 23/10/2015, et ci-dessous exposé, conformément aux directives fixées par l'arrêté de Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

L'enquête publique a donné lieu essentiellement à 3 visites ,1 courrier, 10 interventions manuscrites et 3 délibérations de conseil municipal mais aussi 9 mails. Agrafés au registre d'enquête.

1 Intervention-observations recueillies

1.1 Analyse des interventions et visites.

1.1.1 Visite de Madame et Monsieur Pescheux (Visite)

Madame et Monsieur Pescheux résident à Barnonville, (Beaumont du Gatinais) Ils sont venus s'informer sur le projet de ZDE.

1.1.2 Intervention de Madame Gomez Pedraja Denise (visite+courrier N°1agrafé au registre

Madame Gomez Pedraja Denise réside à Egry dans le Loiret. Elle est contre ce projet. Elle a remis un document de deux pages qui est agrafé au registre .Dans ce document cosigné par son époux, ils se prononcent résolument et fermement contre ce projet à cause des nuisances auditives et visuelles, des nuisances sanitaires, et de la baisse de la valeur immobilière de leur patrimoine. Ils condamnent le manque de concertation et préconisent plutôt l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

1.1.3 Visite de Madame Frot Régine Beaumont du Gâtinais (visite)

Madame Frot Régine, réside 13 rue de la Laiterie à Beaumont en Gatinais. Elle est venue s'informer du projet.

1.1.4 Visite de Monsieur Payen Christian(visite)

Monsieur Payen Christian réside à Ville Neuve (Beaumont en Gâtinais) ,Il est venu s'informer de l'avancement du projet.

1.1.5 Intervention de Monsieur Mouis Franck (visite +inscription au registre de Beaumont du Gatinais)

Monsieur Mouis Franck réside à Bordeaux en Gâtinais.

Il considère que l'impact visuel est désagréable du fait de l'accumulation des Parcs éoliens Il y aura au total 30 éoliennes en comptant le parc de Lorcy (accordé) et le projet entre Auxy et Bordeaux en Gatinais.

Par ailleurs l'étude d'impact sur certains animaux dont les Chauve souris sera faite a postériori.

Compte tenu de ces arguments.

Monsieur Mouis émet un avis défavorable.

1.1.6 Intervention de Monsieur Bridet (inscription au registre de Beaumont du Gâtinais+ inscription au registre dématérialise)

Monsieur Bridet réside à Obsonville 1 chemin de Ronde.

Monsieur Bridet est intervenu d'abord sur le registre dématérialise. Après avoir consulté ce dossier dématérialisé, il a constaté qu'il manquait dans le dossier d'enquête publique : l'Annexe 9-2.

Puis il s'est présente pendant la prolongation de l'enquête publique à l'une des permanences supplémentaires le Jeudi 15/10/2020 ,Il est contre ce projet. il considère que les informations données sont erronées et se plaint du manque de concertation.

Monsieur Bridet s'est proposé par ailleurs d'adresser au commissaire enquêteur un document ultérieurement.

1.1.7 Intervention de Madame Sophie Pivoteau(Mail)

Madame Sophie Pivoteau réside à Seine Boué un hameau du village de Beaumont du Gâtinais: elle est contre ce projet. Elle considère que les informations données sont erronées. Elle signale qu'il n'y a pas eu de réunion publique, que les éoliennes sont trop près des habitations, qu'elles gâchent le Paysage.

1.1.8 Intervention de Monsieur Guillaume Pinard -Akuo (Mail)

Monsieur Pinard-Akuo se présente comme étant à l'initiative du Parc éolien voisin « Energie du Gâtinais 2, » actuellement en construction, situé a proximité du site retenu par la « société du Bois de l'Avenir »(Innergex).
Il est contre ce nouveau projet éolien.

D'une part parce que ce projet ne respecte pas les bonnes pratiques de la profession concernant les distances inter éoliennes, et que cela aura un impact sur la production du « Parc Gâtinais 2 » qu'il représente.

D'autre part il déplore que ce projet se soit développé sans aucune concertation avec la commune de Beaumont du Gâtinais et les riverains.

« Nous regrettons que ce projet de développement se soit déroulé sans concertation avec notre société. »

En conclusion :il s'oppose à ce projet d'un autre développeur car ce projet ne s'est pas développé dans les règles de l'art, pour des raisons techniques et éthiques.

1.1.1 Intervention de la commune de Chatenoy(Mail agrafé au registre de Beaumont du Gâtinais)

La commune de Chatenoy est située à une huitaine de kilomètres au nord de Beaumont du Gâtinais et du site retenu par le projet du « Bois de L'avenir »
Au cour d'une assemblée qui s'est déroulée le 15 septembre 2020.
Après les explications du Maire concernant les différentes décisions prises lors de précédents mandats ayant trait à l'implantation d'éoliennes.

Considérant les décisions antérieures prise par le conseil municipal et notamment les délibérations de Mars 2007, février 2009, mars 2010 et novembre 2011.

Après en avoir délibéré : le Conseil municipal :

- S'oppose à l'implantation d'éoliennes dans le paysage et le milieu naturel.
- Charge Monsieur le Maire de faire connaitre cet avis au Parc Naturel Régional de Gâtinais Français.

1.1.2 Intervention de Monsieur Gérard Rollin (Mail)

Monsieur Gérard Rollin est chef du service commercial de la société Colas, spécialisée dans les travaux de terrassement de plateforme et de réseaux.
Dans son mail il rappelle qu'une part importante de l'activité de la société Colas qui emploie 300 personnes en Seine et marne est liée au développement de l'énergie Eolienne.

« C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire nous apportons notre soutien au projet éolien « du Bois de l'avenir » Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ. Il est pour ce projet.

1.1.3 Intervention de Madame Stéphanie Auvray (Gâtinais)

Madame Stéphanie Auvray réside à Seine Boué un hameau du village de Beaumont du Gâtinais: elle est contre ce projet.

Elle considère que les informations données sont erronées.

Elle signale qu'il n'y a pas eu de réunion publique, que les éoliennes sont trop près des habitations, qu'elles gâchent le Paysage.

Elle craint les nuisances sonores avec les deux parcs éoliens.

Elle s'interroge sur l'impact qu'elles pourraient avoir sur les antennes hertziennes et les réseaux téléphoniques..

1.1.4 Intervention de Madame Bridet Hélène (Mail agrafé au registre de Beaumont du Gâtinais)

Madame Bridet Hélène réside à Obsonville elle est contre ce projet, au motif qu'il aurait une forte influence sur le paysage et engendrerait des nuisances auditives et visuelles.

Il conviendrait de mieux visualiser les différences de hauteurs des éoliennes 180 m avec celles actuellement en activité.

Il conviendrait aussi d'intégrer le projet d'extension Arville Gâtinais 3 dont le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ont été diffusés.

Par ailleurs l'impact résiduel sur les oiseaux et les Chiroptères doit être justifié.

Les mesures de bridage et d'asservissement des machines proposées d'août à octobre sont invérifiables.

En outre les mesures compensatoires de plantation d'arbres pour les particuliers en première ligne ne peuvent être considérées au titre de la biodiversité.

Il faut que des garanties soient assorties aux mesures compensatoires locales proposées par le pétitionnaire : de biodiversité du type : jachère, et haies bocagères et protection des tel L'Edicnème et le Busard.

1.1.5 Intervention de Messieurs Brossier père et fils (inscription au registre d'enquête mairie de Beaumont du Gâtinais)

Messieurs Brossier sont exploitants agricoles, ils souhaitent profiter des mêmes avantages concédés à leur voisin (Mr Pommier) concernant l'enfouissement des lignes à haute tension et la disparition des poteaux électriques.

1.1.6 Intervention de Monsieur et Madame Haure Christian (inscription au registre d'enquête mairie Beaumont du Gâtinais)

Monsieur et Madame Haure Christian résident à Boësses (45), ils sont contre ce projet. Ils adhèrent totalement aux arguments développés ci-dessous par Mesdames Sergent et Gourdon.

1.1.7 Intervention de Madame Gourdon Martine (inscription au registre de Beaumont du Gâtinais)

Madame Gourdon Martine réside à Boësses(45.)

Elle est opposée à ce projet. Elle anticipe une baisse de la valeur immobilière de son patrimoine et redoute des nuisances auditives et visuelles.

Par ailleurs elle adhère totalement aux arguments de Madame Sergent.

1.1.8 Intervention de Madame Sergent Marie H el ene (inscription au registre de Beaumont du Gatinais)

Madame Mare H el ene Sergent r eside   Bo esses(45) elle est totalement d efavorable a ce projet.

En charge du patrimoine et de la protection de l' glise class e de Bo esses.(Elue du conseil municipale)

Elle s'oppose a l'implantation de nouvelles  oliennes qui vont cr er une g ne visuelle.

Elle est peu convaincue par l'efficacit  des  oliennes, les retours financiers pour les communes sont nuls par rapport   la g ne occasionn e.

Elle consid re que les soci t s  trang res qui financent ne cr ent pas d'emplois en France.

Par ailleurs elle consid re que la moindre des choses seraient d'organiser des r unions publiques.

1.1.9 Intervention de Monsieur Petiot Pierre (D lib ration du conseil municipal de Bo esses agraf e au registre de Beaumont du Gatinais)

Monsieur Petiot Pierre est le Maire de Bo esses(45) il a d pos  au cour de l'ultime permanence ,la d lib ration du Conseil Municipal de Boesses ,qui s'oppose   la construction de ce projet Eolien,(s ance datant du 01/10/2020)

Avis d favorable   l'unanimit    la demande d'exploitation d'un parc  olien « Bois de l'Avenir »situ  dans le c ne de vue de la commune de Bo esses.

1.1.10 Intervention de Monsieur Pascal Pommier (inscription au registre de Beaumont du G tinais)

Monsieur Pascal Pommier r eside   Egreville.Il se positionne pour ce projet, car la commune de Beaumont accueille actuellement 3  oliennes, cette extension de 5  oliennes compl mentaires dans une plaine nue, ayant un int r t  cologique et patrimonial beaucoup plus faible que ses voisins lui semble une bonne id e.

1.1.11 Intervention de Monsieur le Maire de Beaumont de G tinais (D lib ration agraf e au registre de Beaumont du Gatinais)

Monsieur Hugues Moncel ,le Maire de Beaumont du Gratinais a remis au commissaire enqu teur le dernier jour de la prolongation de l'enqu te publique le 23/10/2020 une d lib ration du conseil municipal de Beaumont du g tinais vot e la veille le 22/10/2020.

Consid rant que la soci t  :du parc  olien du Bois de l'Avenir souhaite implanter un projet  olien sur la commune de Beaumont du G tinais comportant 5  oliennes d'une hauteur de 180 m et d'une puissance unitaire de 3,5   4,2 MW, deux postes  lectriques, des lignes  lectriques souterraines de raccordement et des chemin d'acc s

Consid rant le parc existant : Energie du G tinais.

Consid rant le projet en cours de construction : Energie du G tinais 2.

Consid rant que le conseil municipal souhaitait attendre que les projets en cours soient termin s avant d'en envisager un nouveau.

Consid rant que les  oliennes projet es seraient install es face aux vents dominants et ainsi g n raient le bon fonctionnement des  oliennes d j   implant es.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le projet pr sent  par la soci t  du parc  olien du Bois de l'Avenir.

A la majorit  : pour 0, 10 voix contre, et 3 abstentions.

Conclusion : Avis d favorable.

1.1.12 :PIE VERTE BIO 77(mail)

L'association PIE VERTE BIO, est une association pour la protection et le sauvetage des trois espèces de Busard.

Elle constate que le projet concerne une zone a très forte valeur ornithologique, notamment le Courlis cendré, la mise en place de jachère en périphérie du projet serait bénéfique au maintien de l'espèce.

L'impact du projet se mesure aussi sur toute la période d'exploitation, avec le recul l'association constate une baisse de la fréquentation des Busards.autour du Parc des 12 éoliennes.

La proximité des deux parcs Energie du Gâtinais I et le prochain Energie du Gâtinais II font de cette zone un espace à forte pression éoliennes.

J'ai donc l'honneur de vous demander de répondre dans votre mémoire en réponse :

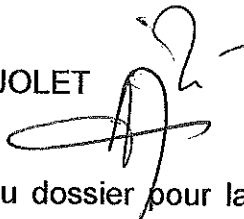
- A) Aux interrogations et demandes individuelles.
- B) Aux trois délibérations des trois conseils municipaux opposés avec une large majorité a la réalisation de votre projet.

Monsieur Benoit Vincent me déclare :

« Je reconnais avoir pris connaissance ce jour du résultat de l'enquête publique ayant pour objet pour objet : la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs (éoliennes) et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Beaumont en Gâtinais.

Je m'engage à produire au commissaire enquêteur, dans un délai de douze jours, soit au plus tard le 15 novembre un mémoire en réponse ».

Le Commissaire –Enquêteur. J P MARJOLET



Monsieur Benoit Vincent en charge du dossier pour la société du Parc Eolien du bois de l'Avenir

